

# Déclaration de conformité UE

## Règlement EPI (UE) 2016/425



**Fabricant:** UNICO GRABER AG, Stöckackerstrasse 30, 4142 Münchenstein / Schweiz, confirme que les équipements de protection individuelle (EPI) listés sont conformes aux instructions de la Règlement EPI (EU) 2016/425 ; lorsque la norme harmonisée EN 166:2001 a été transposée en droit national, la norme nationale s'applique également. Les EPI énumérés ci-dessous ont été testés par des laboratoires d'essais indépendants puis évalués et certifiés par l'organisme mentionné. Les certificats concernés sont accessibles via le QR Code ou le lien ci-dessous.



## COMPLEXVISION

## UNICOsport 1100



Le modèle souple. Lunettes de protection en plastique avec écran en polycarbonate traité anti-rayure. Ici aussi, l'écran panoramique, le faible poids réglables en longueur satisferont même les plus exigeants.

### Variantes / Description

0457 0000 02	1100 CSV	couleur de la teinte: clear - résistant aux rayures, anti-buée, protection anti UV - polycarbonate - EN 166, EN 170
0457 2000 02	1100 S UV 400	couleur de la teinte: grey - anti-buée, résistant aux rayures, protection anti UV - polycarbonate - EN 166, EN 170, EN 172

### Couleur Cadre

Disponible en: **crystal/orange**

Domaines d'application	CSV	UV 400 <sup>b</sup>
Souffler et évacuer avec de l'air comprimé	■	■
Travaux mécanique de précision	■	■
Travaux de tournage, de fraisage et de forage	■	■
Couper, broyer avec des étincelles	■	■
Transformation du bois et des matières plastiques	■	■
Travaux de laboratoire <sup>a</sup>	▲	▲
Travaux de construction	▲	▲
Travaux légers de ponçage, poussière à grain fin, petits éclats de métal	■	■
Travaux de ponçage massifs, poussière à gros grains, éclats de métal	▲	▲

<sup>a</sup> Pour la protection contre les médias agressifs, il convient d'utiliser de toute façon des lunettes de protection intégrale bien ajustées ou un écran facial.

<sup>b</sup> Les lentilles de protection solaire de couleur fumée, donc l'utilisation à l'intérieur n'est recommandée que sous certaines conditions.

Classe **optique 1** avec des exigences particulièrement élevées en matière de performance visuelle pour une utilisation continue selon la norme EN166:2001.

**CONNAISSANCES / IMPORTANT :** Les informations fournies sont données à titre indicatif. UNICO Graber AG décline toute responsabilité quant aux recommandations de tiers concernant l'application et la vente. Toutes les descriptions, données et illustrations figurant dans cet imprimé sont sans engagement. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications pour des raisons de conception ou de vente.

**Conformité aux normes: Cadre**

Base d'essai Harmonisation des normes:	<b>Appendice II EPI-Règlement (UE) 2016/425 EN 166, EN 170, EN 172</b>
Objectif de protection:	Risques mécaniques, faible impact énergétique
Domaine d'utilisation:	Utilisation fondamentale, une résistance accrues et une protection contre les particules à grande vitesse, faible impact énergétique (F) selon la norme DIN EN 166:2001
Organisme de certification:	NB 0194 *
Attestation d'examen de type de l'UE:	EC1974
Composante du produit:	Les instructions et les informations du fabricant sont incluses avec le produit.

\* NB 0194, INSPEC International Ltd., 56 Leslie Hough Way, Salford, M6 6AJ Greater Manchester, Großbritannien

**IMPORTANT:**

Si les lunettes de protection sont utilisées de manière incorrecte ou modifiées de quelque manière que ce soit (par exemple, retrait de pièces individuelles, telles que les écrans latéraux, etc.), toute action en responsabilité contre le fabricant s'éteint. Les fiches techniques correspondantes sont déposées à l'adresse ci-dessus.

La UE-déclaration de conformité a été établie conformément à la Attestation d'examen de type de l'UE



Dominique Graber, CEO  
CH-Münchenstein, 12.03.2021



www.unicograber.com

